

## Compte-rendu de l'audience avec le DR de Provence le 27 février 2017

Suite à sa demande, Solidaires Douanes a été reçue en bilatérale par le DR de Provence afin d'évoquer plusieurs points qui nous paraissent particulièrement importants. Étaient présents à cette audience outre le DR, les deux chefs divisionnaires. Nous avons interrogé le DR sur le points suivants :

### La BSI d'Arles

Nous demandons au DR le calendrier de la fermeture de cette brigade.

Rappel : Solidaires Douanes est, tout comme la grande majorité des agents de la BSI d'Arles, opposée à la fermeture de cette unité. S'il est vrai que beaucoup ne résident pas directement à Arles, plusieurs collègues verront toutefois leur temps de trajet augmenter en se rendant à la brigade de Nîmes pour la prise de service.

Par ailleurs, en ces temps troublés, la présence douanière sur notre territoire s'impose comme une évidence. Solidaires Douanes revendique la pérennisation de toutes nos unités de la surveillance et a demandé, sans succès, que la question de la fermeture de la BSI d'Arles soit reconsidérée par la Direction Générale.

Aujourd'hui, le projet de fermeture a été validé par le ministère, le combat est perdu et même si nous sommes amers, il faut penser aux agents. Nous serons à leurs côtés pour nous assurer qu'ils ne soient en aucun cas lésés par cette restructuration.

Le DR nous indique qu'un groupe de travail sur le sujet aura lieu à la DR d'Aix en mars-avril 2017, puis un second GT aura lieu plus tard avec la DR de Montpellier. Le CHSCT devrait se réunir sur la fermeture d'Arles en septembre 2017 et le comité technique interviendra à la fin de l'année 2017. La fermeture physique de la brigade sera effective à la fin de l'année 2019, à l'issue du délai des 2 ans de l'accompagnement social, sauf si moins de 3 agents restent affectés sans la BSI.



### L'avenir du SRA et du SRE de Provence

Solidaires Douanes est fermement opposée à la suppression des SRA et SRE de Provence et se bat depuis 2012 pour leur maintien.

Le DR nous informe de sa volonté d'aller jusqu'au bout de la spécialisation des DR de Marseille et de Provence sur des blocs métiers bien identifiés en matière d'OP CO CI : pour Marseille, le dédouanement et pour Aix-en-Provence, la fiscalité. Selon lui, il est nécessaire d'obtenir une cohérence politique et stratégique claire qui soit comprise par la DG. Il en va de la pérennisation de notre direction régionale.

Pour Solidaires cette spécialisation risque de ne pas être suffisante pour garantir la survie de notre DR, nous espérons avoir tort.

Le sort du SRA est scellé d'après le DR qui nous a annoncé qu'en 2017 se tiendraient un groupe de travail, un CHSCT et un Comité Technique actant la fermeture du SRA de Provence. Ce dernier devrait intervenir à la fin de l'année 2017.

Nous avons fait savoir au DR que ce projet est injuste à nos yeux. Sauf erreur de notre part, aucun autre SRA de France ne subira le même sort que celui de Provence. Nous lui demandons que l'agente concernée par la fermeture soit au minimum restructurée et puisse suivre son poste en 2018 dans le cadre d'un transfert d'emploi.

Le Directeur régional indique qu'il le demandera. Elle aura un an à compter du CT pour obtenir une nouvelle affectation car, d'après le DR, cette fermeture se fait hors PSD.

Nous nous demandons pourquoi une suppression de service, qui plus est une résidence, est considérée comme hors PSD et donc exclue des règles de l'accord d'accompagnement social et de l'application de la règle des 2 ans, alors que lors du groupe de travail DI du 24/09/2015, l'administration avait indiqué dans les documents de travail que les mesures d'accompagnement social seraient appliquées pour le SRA.

Concernant le SRE, le DR s'est opposé à ce qu'il devienne une simple antenne comme proposé par le DI. Le DR dit œuvrer pour que le SRE ait une compétence fiscale pleine et entière avec un effectif qui serait compris entre quatre et six agents.

A ce sujet, Solidaires a rappelé à diverses reprises la situation de dangerosité dans laquelle les agents de ce service ont été placés depuis que l'administration en a fait passer les effectifs de 8 à 4 (en réalité actuellement le SRE est composé d'un seul enquêteur et d'un agent de catégorie B ayant la fonction de secrétaire). Grâce aux mobilisations des agents de douanes notamment en 2014 et 2015, les mesures 14 et 22 du PSD ont été retirées par Bercy. IL n'y aucune raison que nous subissions une fermeture du SRE. Nous continuerons d'œuvrer pour que le Plafond Autorisé d'Emplois ( PAE ) de ce service passe de 4 à 8 agents.

### **Le problème de la durée des retenues douanières**

Certains collègues des brigades nous ont fait remonter le problème suivant : lorsqu'ils interpellent un infracteur le soir, le parquet leur demande de garder cette personne jusqu'au lendemain matin. Cela pose des problèmes en terme de durée des services et de fatigue des collègues.



Le DR nous informe que dans les autres DR, les agents des brigades gardent systématiquement les détenus jusqu'au lendemain matin. Selon lui, nous avons jusqu'à récemment la chance de pouvoir remettre les infracteurs dans la nuit à la police seulement dans cette DR. Vérification faite, cela dépend des parquets.

Le DR dit avoir pris contact avec les différents parquets de la direction pour notamment assouplir les règles en la matière. Celui d'Aix s'est montré ouvert et a promis d'organiser une réunion avec les forces de l'ordre et la douane. Cette question y sera évoquée. Plus de souplesse ne nuirait pas.

Le divisionnaire souligne que ces dernières semaines les collègues d'Aix ont connu plusieurs retenues douanières tardives et ont été particulièrement exposés à ce problème.

## L'avenir des agents de la RR

Nous informons le DR qu'à l'heure actuelle 2 A, 6 B (voire 7 si la collègue partant prochainement à la retraite était remplacée) et 2 C seront à recaser sur place fin mars 2019 après la fermeture de leur service. Nous lui demandons sur quels postes il serait susceptible de les affecter.

Sa réponse est claire : en l'état actuel des effectifs de référence des services de la DR (anciennement dénommés bureaux particuliers) il n'y a pas de débouché pour les collègues de la RR hors sureffectifs. Seule une affectation de 3 ou 4 agents au bureau des Milles pourrait être éventuellement envisagée en fonction des départs à la retraite.

Nous avons fait savoir au DR que la plupart, pour ne pas dire tous les agents souhaitant rester à Aix, désirent également rester en poste au sein du bâtiment de la DR.

Le DR nous répond que cela pourrait être possible si le DI accepte d'augmenter les effectifs de référence des services de la DR. Mais cela n'est pas gagné d'avance.



Le DR est conscient que les bureaux particuliers de la DR pâtissent d'un sous effectif notoire qu'il convient de rectifier. Nous comptons sur lui pour œuvrer activement dans le sens d'une augmentation des effectifs de notre DR au sein du PAE 2018. Trop de postes ont été supprimés ces dernières années et il faut rétablir la situation.

## Les effectifs du bureau d'Avignon

Le 21 novembre dernier, Solidaires avait sollicité une audience avec le DR nouvellement affecté pour l'alerter de la situation du bureau OP CO d'Avignon. En effet, le nombre de demandes de DCN ( dédouanement centralisé national ) était élevé et les effectifs de ce bureau devaient être augmentés pour pouvoir assumer cette nouvelle charge de travail. De plus, depuis octobre 2016, la DG a transféré la compétence relative aux audits critères communs OEA-C des SRA vers les bureaux de douane, ce qui accroît de façon importante la charge de travail des agents des bureaux. En parallèle, un ER d'Avignon a été ponctionné pour être affecté au service centralisateur des tabacs d'Aix.

Nous tenions à faire le point avec le DR et la chef divisionnaire sur les effectifs. Cette dernière nous a informées qu'un réexamen de la situation serait fait à l'automne 2017. Pour l'heure, deux demandes de DCN ont été acceptées par la DG. D'autres devraient suivre.

Le DR nous informe qu'au vu de la charge de travail du service de la viticulture d'Avignon, il a demandé au DI de faire passer les effectifs de référence de ce service de 12 à 13 agents.

### **Le déménagement de la BSI de Fréjus**

Nous avons questionné le DR et le chef divisionnaire sur l'état d'avancement du projet de déménagement de la BSI de Fréjus dans leurs nouveaux locaux, plus spacieux et fonctionnels. Une réunion a eu lieu il y a dix jours avec le PLI, la DR et la société d'architectes qui a remporté l'appel d'offre.

Le projet est bien engagé et les collègues devraient investir leurs nouveaux locaux au second semestre 2018. Leur patience légendaire pourra bientôt prendre fin.

### **La question des deux jours « badgeuse » octroyés aux agents des bureaux de la DR**

Une note du DR en date du 21 février dernier établit que la note du 16/07/2002 relative à l'octroi de deux AEA pour les collègues ayant choisi les horaires variables ( badgeuse ) lors du passage aux 35 heures est illégale. Le DR indique donc qu'à compter du 21/02/2017 les deux jours badgeuse sont supprimés. Les agents ayant déjà déposé leurs jours badgeuse en 2017 ne seront pas régularisés a posteriori ( leurs jours ne seront pas transformés en CA ). Les autres collègues ne pourront plus déposer ces journées, ce qui à notre sens crée une rupture d'égalité dans le traitement des agents.

Après une enquête sommaire, nous avons découvert que partout dans la DI des jours en plus étaient donnés aux agents. Cela est donc injuste de nous les supprimer.

Nous avons fait savoir au DR que sa décision crée un certain émoi chez les collègues concernés. Ce dernier nous a répondu qu'il nous fallait être irréprochables si l'on voulait pouvoir demander des augmentations d'effectifs et une pérennisation de nos structures.

Pour Solidaires Douanes,  
Stéphanie CHAUSSADAS et Nathalie GSELL

**LE 23 MARS 2017 : TOUS A CLERMONT-FERRAND POUR  
DIRE STOP A LA CASSE DE NOTRE ADMINISTRATION !**

Des questions ? Des remarques ? Une adresse : [solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr)